

COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD

SOUS-COMITE CHARGE DES QUESTIONS POLITIQUES
ET INSTITUTIONNELLES

REPUBLIQUE DU MALL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

POINT SUR LA MISE EN OEUVRE DU CHRONOGRAMME D'ACTIONS PRIORITAIRES DE LA FEUILLE DE ROUTE ISSUE DE LA 23^{EME} SESSIONS DU COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD ET PROGRAMMATION DES ACTIVITES NON REALISEES

N°	Intitulé des actions	Actions réalisées	Activités à programmer	Resp	Échéance
1.	Parachever la création des collectivités territoriales des régions de Taoudénit et de Ménaka (d'ici la prochaine session de l'Assemblée Nationale)	<p>Les collectivités territoriales des Régions de Taoudénit et de Ménaka sont créées. Le processus de création de ces collectivités territoriales a été participatif et inclusif avec la prise en compte de tous les acteurs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les APL (AMM, ACCM, ARM) ; • les Mouvements signataires de l'Accord (CMA et Plateforme) ; • les Gouverneurs des Régions de Taoudénit et Ménaka ; • les représentants de la société civile. <p>Le processus a abouti avec l'adoption des textes ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Loi n°2018-040 du 27 juin 2018 portant création des Collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Taoudénit ; • Loi n°2018-041 du 27 juin 2018 portant création des Collectivités territoriales de Région, de Cercles et de Communes de la Région de Ménaka. 			Avril 2018
2.	Diligenter la création des collectivités des cercles -d'Almoustarat et d'Achibogho (après les élections présidentielles et avant les régionales)	<p>Lettre n°000842/MATD SG du 25 septembre 2018 demandant aux gouverneurs des régions de Kidal et de Gao l'organisation des concertations sur la création des collectivités territoriales au niveau des cercles de Achibogho et Almoustarat</p>	Prendre les dispositions et les actes permettant à ces entités d'être fonctionnelles	MATD- Mouvements signataires de l'Accord	Août 2018-août 2019
3.	Assurer le fonctionnement effectif des Autorités Interimaires et des Collèges transitoires en les dotant de moyens financiers et matériels, (notamment en	<p>Les ressources de l'exercice 2018 du Fonds national d'appui aux collectivités territoriales allouées aux Régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka sont d'environ Sept milliards cinq cent trente-</p>	Prendre toutes les mesures et tous les actes officiels pour permettre un fonctionnement normal des	MATD- Mouvements signataires de l'Accord	Mars-avril 2018

<p>vue de la fourniture de services sociaux de base et de) leur participation dans l'organisation des élections à venir</p>	<p>trois millions six cent soixante mille deux cent soixante-deux (7 533 660 262) francs CFA dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 6 159 229 885 francs CFA pour la Dotation d'investissement (DIN) ; • 265 296 094 francs CFA pour la Dotation d'appui technique (DAT) ; • 324 694 216 francs CFA pour la Dotation d'appui au fonctionnement des collectivités territoriales (DAFCT). <p>A ces ressources s'ajoutent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la subvention directe de l'Etat pour le fonctionnement des Autorités intermédiaires et les Collèges transitoires d'un montant de Cent vingt-neuf millions (129 000 000) de francs CFA ; • la subvention d'investissement accordée par l'Etat sur le Programme d'Urgence pour la Relance du Développement des Régions du Nord (PURD-RN) d'un montant de Quatre cent trente millions (430 000 000) de francs CFA. <p>Au regard de ce qui précède, le montant total des ressources mobilisables par les Autorités intermédiaires et Collèges transitoire en 2018 est de Huit milliards neuf cent quatre-vingt-douze millions six cent soixante mille deux cent soixante-deux (8 092 660 262) francs CFA.</p>	<p>régions du Nord notamment leur participation à toutes les élections générales</p>		
<p>8. Procéder au report de l'élection des conseillers des Collectivités territoriales, l'organiser après les législatives et recommander d'en informer l'ensemble de la classe politique</p>	<p>Le report de l'élection des conseillers des Collectivités territoriales a été effectif</p>	<p>Organiser les élections des Conseillers des collectivités territoriales d'en informer l'ensemble de la classe politique</p>	<p>MATD- Mouvements signataires de l'Accord</p>	<p>Avril 2018</p>
<p>9. Adopter en Conseil des ministres le projet de décret déterminant les modalités de transfert des services déconcentrés de l'Etat aux Collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences (transfert des ressources humaines, financières et matérielles)</p>	<p>Un avant-projet de décret déterminant les modalités de transfert des services techniques de l'Etat aux collectivités territoriales relevant de leurs domaines de compétences a été élaboré. Il a fait l'objet de plusieurs concertations ont eu lieu avec les mouvements signataires de l'Accord ainsi que les organisations de la société civile notamment les centrales syndicales. Le dossier est en cours d'adoption par le Gouvernement.</p>	<p>Faire adopter le décret en Conseil des ministres.</p>	<p>MATD- Mouvements signataires de l'Accord</p>	<p>Avril- mai 2018</p>

10.	Organiser un atelier de haut niveau sur la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) y compris les concepts de "l'armée reconstituée" et de la « police territoriale »	<p>Une note conceptuelle sur la problématique de la mise en place de la police territoriale a été élaborée avec la participation des mouvements signataires de l'Accord. Elle a fait l'objet d'une présentation lors de l'atelier de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité organisé du 27 au 29 mars 2018 par le Ministère de la sécurité.</p> <p>Les recommandations ci-dessous ont été formulées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rappeler la volonté affirmée du Gouvernement de mettre en place une police municipale avant la signature l'Accord pour la paix et la réconciliation, préciser les références des codes et textes existants ; • écrire Conseil Régional/Assemblée Régionale (et non Conseil régional seulement) partout dans le document, conformément aux dispositions de l'Accord ; • remplacer « rappel de la problématique » par « contexte et justification » ; • préciser la nécessité de mettre en place une police territoriale et son rôle ; clarifier le concept de police territoriale pour éviter toute confusion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisations des voyages d'études en vue de s'inspirer des expériences de certains pays ; - Atelier de partage des expériences de gestion de police territoriale/municipale ; - Commission de rédaction et de finalisation des projets de textes ; - Atelier de partage des projets de textes ; - Adoption des projets de textes par le Gouvernement. 	MATD- Mouvements signataires de l'Accord	27 au 29 mars 2018
13.	Organiser les élections dans un climat apaisé avec l'implication des mouvements signataires de l'Accord et faire participer les éléments en cours d'intégration à la sécurisation des opérations électorales selon les modalités à définir entre les parties	<p>Les élections présidentielles se sont déroulées dans un climat apaisé avec l'implication satisfaisante des parties signataires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la même dynamique pour les élections à venir 	MATD- Mouvements signataires de l'Accord	Mai-août 2018
15.	Parachever, sur une base consensuelle, la mise en place des Autorités Intérimaires au niveau des cercles et au cas par cas pour les communes, dans les régions du Nord du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka)	<p>Les Autorités intérimaires et des Collèges transitoires ont été mis en place dans tous les Cercles. Toutefois, il reste à mettre en place les Collèges transitoires des Cercles de Boujdjéha, Founmelba et Alorche dans la Région de Taoudénit.</p> <p>A titre de rappel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région de Tombouctou : ○ Arrêté n°2018-2642/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Tombouctou ; ○ Arrêté n°2018-2643/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Diré ; 	<p>Mettre en place dans les semaines à venir les Collèges transitoires des Cercles de Boujdjéha, Foun-Eiba et Al-Orche dans la Région de Taoudénit et procéder à la mise en place des Autorités intérimaires et Collèges transitoires au</p>	MATD- Mouvements signataires de l'Accord	Avril-décembre 2018

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Arrêté n°2018-2644/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Gourdam ; ○ Arrêté n°2018-2645/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Gourma-Rharous ; ○ Arrêté n°2018-2646/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Niafunké ; ● Région de Gao : ○ Arrêté n°2018-2647/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Gao ; ○ Arrêté n°2018-2648/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Bourem ; ○ Arrêté n°2018-2649/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle d'Ansongo ; ○ Arrêté n°2018-2653/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle d'Almoustrat. ● Région de Kidal : ○ Arrêté n°2018-2654/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Kidal ; ○ Arrêté n°2018-2655/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Tin-essako ; ○ Arrêté n°2018-2656/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Tessalit ; ○ Arrêté n°2018-2657/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle d'Abeilbara ; ○ Arrêté n°2018-2658/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle d'Achibogo. ● Région de Taoudénit : ○ Arrêté n°2018-2672/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle de Taoudénit ; ○ Arrêté n°2018-2674/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle d'Araouane ; ○ Arrêté n°2018-2673/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des 	niveau des Communes au cas par cas.		
--	--	-------------------------------------	--	--

		<p>membres du Collège transitoire du Cercle d'Achouratt.</p> <p>Région de Ménaka :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrêté n°2018-2659/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres de l'Autorité intérimaire du Cercle de Ménaka ; ○ Arrêté n°2018-2660/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle d'Anderamboukane ; ○ Arrêté n°2018-2661/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle de Tiderrène ; ○ Arrêté n°2018-2653/MCT-SG du 26 juillet 2018 portant nomination des membres du Collège transitoire du Cercle d'Inekar. <p>Il faut rappeler que certains problèmes persistent au niveau de certains Cercles relativement aux personnes désignées par les différentes parties Il est recommandé aux parties signataires de vider les questions en suspenses dans les meilleurs délais.</p>			
16.	<p>Accélérer le retour des réfugiés, avec l'implication des parties signataires, sur les sites viabilisés et procéder à leur enrôlement au RAVEC, s'il y a lieu</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de mission dans les camps des réfugiés en vue de recenser les sites proposés pour leur retour ; - Viabilisation des sites de retour des réfugiés (eau, éducation et santé) ; - Actualisation du fichier électoral. 	<p>MATD- MCSPPRN- Mouvements signataires de l'Accord</p>	<p>Septembre- décembre 2018</p>
18	<p>Organiser des consultations sur le découpage administratif en vue de la création de nouvelles circonscriptions</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de consultations locales et régionale par le Gouvernement avec l'accompagnement des parties signataires de l'Accord (Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit et Ménaka) ; 	<p>MATD- Mouvements signataires de l'Accord</p>	

19.	Réactiver et diligenter le processus de révision de la Constitution du 25 février 1992 avec la prise en compte des réformes institutionnelles prévues dans l'Accord, notamment la mise en place de la deuxième chambre du Parlement sous la dénomination Sénat		<ul style="list-style-type: none"> - Atelier national de validation. - Mise en place d'un comité d'Expert en charge de produire un rapport consensuel final ; - Atelier de partage et finalisation pour produire un texte consensuel - Processus d'adoption 	<p>MRAT- MCSPRN- Mouvements signataires de l'Accord</p>	Avril 2019
20.	Procéder à la relecture, après les élections présidentielles et avant les élections régionales et locales, de la Loi sur la libre administration et du Code des collectivités territoriales conformément à l'Accord, notamment en vue de prendre en charge les questions relatives à la dénomination de l'organe délibérant et celle afférente au statut du chef de l'exécutif régional		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un groupe de travail constitué des parties signataires ; - Organisation d'un atelier de partage et finalisation des projets de textes ; - Faire adopter les projets des textes. 	<p>MATD- MCSPRN- Mouvements signataires de l'Accord</p>	Année 2019
21.	Parachever le processus de la Conférence d'Entente Nationale, conformément aux dispositions de l'Accord.		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un groupe d'expert mixte pour rédiger une charte consensuelle ; - Conférence d'Entente nationale de validation. 	<p>MR- MCSPRN- Mouvements signataires de l'Accord</p>	Octobre 2019

Bamako, le 11 octobre 2018.